Assainissement Non Collectif

Garantir la salubrité publique Préserver les ressources en eau DEMANDE DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT SUITE A LA Vente D'UN IMMEUBLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

(Immeuble non desservi par un réseau d'assainissement collectif)

Services techniques 05 63 65 34 26



Nom, P	Prénom du (des) propriétaire (s) actuel(s) :	
dresse	e :	
<u>.</u>	(Obligatoire) :	
	(Obligatoire):	
resse	e de l'immeuble voué à la vente :	
férenc	nce cadastrale:	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Juel	Cas ce diagnostic n'est pas nécessaire. Veuillez joindre un plan de situation ainsi que le plan cadastral localisant l'immeuble à contrôler.	
- <u></u>	La somme de 164 € est à verser par chèque bancaire établi à l'ordre du Trésor Public, et à envoyer à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (413 rue	VALUE OF
********	d'Esparsac 82500 Beaumont-de-Lomagne). Dès réception de ce règlement, nous vous transmettrons le compte rendu de visite.	
	d'Esparsac 82500 Beaumont-de-Lomagne).	
TAC1	d'Esparsac 82500 Beaumont-de-Lomagne). Dès réception de ce règlement, nous vous transmettrons le compte rendu de visite. Signature précédée de la mention « lu et approuvé » : T : servicetechnique@cc-lomagne82.fr t à retourner à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	
TAC1	d'Esparsac 82500 Beaumont-de-Lomagne). Dès réception de ce règlement, nous vous transmettrons le compte rendu de visite. Signature précédée de la mention « lu et approuvé » : T : servicetechnique@cc-lomagne82.fr t à retourner à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	magne TARN ET GARONNA

Document à jour et tarif en vigueur au 24 février 2023

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le recueil des

informations correspondantes, entrepris par la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée au titre de l'article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales. Vous pouvez accéder aux données vous

concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.